

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

FAIT DIVERS

**ET SI C'ETAIT
VRAI ?** P.4

Sport / 2^e journée de la ligue africaine des champions :

**Après son faux-pas (1-2) face
à Horoya à domicile, l'AS Togo
Port tombe à Casablanca : 3-0** P.6

Politique :

La coalition est-elle à la pause ou ses militants sont fatigués et boudent les marches ? P.3



Jean-Pierre Fabre



Mme Adjamagbo-Johnson



Aimé T. Gogué



Salifou Atchadam Tikpi

Le G5 propose les élections pour une sortie de crise, la C14 s'y oppose :
**Faure Gnassingbé plus que jamais
déterminé à inviter les Togolais aux
urnes dans les délais constitutionnels** P.3&6

Le Président de la République
plus près des populations :



Cérémonie de la pose de la première pierre

**Faure Gnassingbé à
Barkoissi pour la
construction d'un
second IFAD et à Anfoin
pour le lancement de
l'initiative ECO CCP** P.4

Développement durable :

**L'ESMC outille les médias sur
"les règles de l'innovation"
de ses activités** P.5

Ouverture des discussions entre le gouvernement et les centrales syndicales :

**Gilbert Bawara joint
l'acte à la parole** P.2



Cérémonie d'investiture du nouveau président sierra-léonais : Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé était aux côtés Juluis Maada Bio

Comme plusieurs chefs d'Etats de la sous-région, Faure Gnassingbé, le président togolais, président en exercice de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest était présent le samedi 12 mai dernier à la cérémonie d'investiture du tout nouveau président sierra-léonais Juluis Maada Bio élu à la magistrature suprême de la Sierra-Leone à la suite des élections générales du 31 mars 2018.

Dans son discours d'investiture au stade de



Poignée de mains entre les deux hommes

Freetown, Julius Maada Bio a témoigné sa reconnaissance à tout le peuple sierra-léonais pour avoir placé en lui sa confiance.

Pour ce faire, il a pris plu-

sieurs engagements au rang desquels l'exercice du pouvoir de manière disciplinée, intègre et professionnelle. Il a promis d'œuvrer pour l'émergence économique de la

Sierra-Leone à travers la lutte contre la corruption et la pauvreté. Il n'a pas manqué de témoigner sa gratitude à ses pairs de la sous-région pour leur contribution à la consolidation de la paix dans son pays.

Pour sa part, le président en exercice de la Cedeao, Faure Gnassingbé, à, au nom du peuple togolais et de la CEDEAO, exprimé ses chaleureuses félicitations à son homologue nouvellement investi avant de lui réitérer la disponibilité de la Communauté sous régionale à accompagner la Sierra

Leone dans son processus de consolidation et de renforcement de l'unité nationale.

Ex-militaire de carrière, Julius Maada Bio avait remporté la présidentielle du 31 mars dernier avec 51,81 % des voix, contre 48,19 % pour le candidat du parti au pouvoir, Samura Kamara. Son élection marque le retour au pouvoir du Parti du Peuple de Sierra-Leone (SLPP) après 10 ans dans l'opposition. A 54 ans, il succède à Ernest Bai Koroma.

Espoir

Ouverture des discussions entre le gouvernement et les centrales syndicales :

Gilbert Bawara joint l'acte à la parole

Annoncées le 1er mai dernier à l'occasion de la fête des travailleurs par le ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative, les discussions avec les différentes centrales syndicales ont effectivement démarré depuis le vendredi dernier.



Le ministre Gilbert Bawara

Ces discussions qui rassemblent autour du ministre 7 centrales syndicales, les échanges portent sur les plateformes revendicatives portées par celles-ci. Il s'agira donc de faire le point des discussions antérieures, de présenter les conclusions et de faire en sorte que tous les autres sujets de préoccupation puissent être débattus. Le but est de parvenir à des solutions satisfaisantes. Lors de la première séance, le

gouvernement et les partenaires sociaux se sont accordés sur la nécessité de faire le point des réunions antérieures. Ils se sont également accordés sur un calendrier de travail et vont se retrouver trois fois par mois.

Pour le ministre de la Fonction publique, du travail et de la réforme administrative, le gouvernement aborde ces discussions dans un esprit d'ouverture et avec une détermination de parvenir à

des solutions qui contribuent à l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs aussi bien du secteur public que du secteur privé. Le ministre Bawara a témoigné la reconnaissance du gouvernement aux centrales syndicales pour leur implication dans les discussions au niveau du secteur de l'éducation et de la santé. " Le cahier de doléances des organisations syndicales et les plateformes revendicati-

ves exprimées par le passé comportent beaucoup de points. Le gouvernement n'a pas l'intention d'occulter un point quelconque. Nous allons nous accorder pour examiner dans un premier temps un certain nombre de points des revendications et sur chacun des points, nous ferons en sorte qu'un diagnostic complet soit fait afin d'appréhender ses implications et ses impacts ", a déclaré Gilbert Bawara à l'ouverture des discussions.

De leur côté, les centrales syndicales qui prennent part aux discussions en cours ont remercié le gouvernement pour la promptitude avec laquelle la rencontre a été convoquée.

En assemblée Générale lundi, les membres du SYNPHOT (Syndicat national des

patriciens hospitaliers du Togo) quant à eux ont décidé de suspendre leurs mouvements de grève pour " donner une chance aux discussions entamées ". Cette résolution fait plaisir au ministre de la fonction publique, Gilbert Bawara pour qui cette décision ouvre une nouvelle page pour le développement du secteur. " Les récentes initiatives de la STT et du SYNPHOT vont dans le bon sens. Elles contribuent au nécessaire climat de sérénité indispensable pour une issue heureuse. Nous allons bâtir un véritable partenariat social pour le progrès et de meilleures conditions de travail et de vie ", a écrit M le ministre sur son compte twitter.

Les centrales syndicales présentes au discussion on note : la STT, la CSTT, la CGCT, la CNTT, le GSA, l'UGSL, l'UNSI.

Espoir

38ème réunion du comité des chef d'Etat-major de l'espace CEDEAO :

Lomé à abrité la rencontre

La 38ème réunion du comité des chefs d'Etat-major de l'espace de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue du 14 au 16 mai dernier à Lomé. Cette rencontre constitue une occasion pour les chefs d'Etat-major de faire le point de l'exécution des recommandations de la précédente réunion tenue au Libéria.

Au cours de cette réunion, les participants ont examiné avec minutie l'état d'a-



Photo de famille

vancement du niveau de sécurité dans l'espace communautaire ainsi que les nombreux défis auxquels ils doivent faire face.

" Face à la situation sécuritaire préoccupante que

connaît l'Afrique de l'Ouest, je mesure la tâche qui est la nôtre pour y préserver la paix et la sécurité. Comme nous le savons tous, il ne saurait y avoir de paix sans sécurité ou de développe-

ment sans paix ", rappelle le Général de division Felix Abalo Kadhanga, chef d'Etat-major des Forces armées togolaises (FAT).

Cette rencontre a porté à la tête du comité des chefs d'Etat-major de la Cedeao le Général Félix Kadhanga. Celui-ci a exhorté ses homologues à saisir l'occasion de cette 38ème réunion pour décider des nouvelles orientations à donner aux missions de paix dans les pays comme la Guinée Bissau et la Gambie.

Espoir

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récepissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Espoir D.
Pierre AGBANDA

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

La coalition est-elle en pause ou leurs militants sont fatigués et boudent les marches ?

Les Togolais étaient étonnés de voir la coalition annuler dans la nuit du 8 mai soit la veille, les manifestations prévues pour les 9, 10 et 12 mai. Pourquoi cette annulation ? Dans le communiqué publié tard dans la nuit sur les réseaux sociaux, la coalition indique que, " compte tenu des dernières informations dont elle dispose, la coalition des 14 partis d'opposition estime que le maintien de ces manifestations ne permettrait pas un déroulement empreint de sérénité, de sécurité pour les manifestants et d'atteinte des objectifs visés ". Mais le plus curieux de ce communiqué c'est les raisons sécuritaires évoquées.

Lorsqu'on sait que la coalition souhaite toujours que les manifestations dégénèrent en affrontements entre forces de sécurité et manifestants et qu'au finish qu'on dénombre des morts et des blessés pour s'en servir, l'on se demande si les raisons sécuritaires étaient justifiées ou bien c'est une simple blague.

Depuis quand l'opposition s'est-elle préoccupée de la sécurité des manifestants ? Mais Selon nos recoupements, après une campagne de mobilisation dans les différents quartiers de la capitale, les militants n'étaient pas motivés comme d'habitude pour répondre massivement à l'appel à mobilisation lancé par la Coalition des 14 partis de l'opposition. Les leaders de la coalition réunis le soir pour faire le point se sont rendus compte de l'évidence d'un échec cuisant de la marche vu que leurs militants ne seront pas nombreux au rendez-vous. Et comme le dit un adage de chez nous, " une petite honte vaut mieux que la grande ".

Ainsi les responsables de la coalition ont-ils opté pour la petite honte en annulant purement et simplement la marche alors que les autorités l'avaient autorisée mais en avaient juste modifié l'itinéraire. Ce



Des militants et sympathisants de la C 14...

...et Brigitte Adjamagbo-Johnson, Coord de la C14

camouflé des militants est la résultante des errements des responsables de la coalition qui en lieu et place d'un dialogue fructueux, ont préféré le chantage avec des revendications fantaisistes non négociables. Le comble c'est lorsque la coalition demande le départ du président de la république régulièrement élu par le peuple togolais. Pour l'heure c'est le statut quo, les responsables de la coalition ne sont plus visibles dans la rue mais plutôt sur les médias avec des propos divergents d'un leader à l'autre.

Pour Nataniel Olympio, " la coalition a donné instruction aux partis membres d'aller remobiliser leurs structures pour les prochaines manifestations ". Il a tout de même reconnu que la dynamique n'est plus la même aujourd'hui que celle

qu'elle avait il y a encore quelques mois. Il faut qu'on soit inventif. Et la nouvelle trouvaille pour laquelle la coalition a opté c'est de tenir des meetings dans les quartiers pour mobiliser leurs militants à reprendre le chemin de la marche.

L'ANC a déjà démarré avec sa jeunesse qui a tenu un meeting à Bè Kpota en demandant aux jeunes d'être prêts pour répondre massivement aux prochains mots d'ordre. Mais selon un haut cadre de l'ANC, c'est en prélude aux prochaines échéances électorales que son parti mobilise ses militants. Mais comme certains partis de la coalition en l'occurrence le PNP de Tikpi Atchadam sont très hostiles aux élections, son parti joue leur jeu mais reste déterminé à répondre présent aux élections législatives et locales.

Pour Aimé Gogué de l'ADDI, membre de la coalition, manifester pour manifester ne sert à rien. Evidemment, depuis le 17 août 2017 que l'opposition a lancé ces différentes marches, aucun résultat n'est enregistré sauf le dialogue. Mais malheureusement la coalition a violé le règlement intérieur du dialogue en reprenant les manifestations de rue pourtant interdites durant la période du déroulement. Le facilitateur le président ghanéen Nana Akufo-Addo très remonté contre la coalition ne fait plus signe de vie. D'ailleurs il est actuellement en vacance à Londres avec sa famille.

Visiblement la coalition est dans une situation compliquée et cherche une porte de sortie. Non seulement les militants boudent leurs appels à manifester ce

qui constituait pour eux une arme redoutable, mais aussi le dialogue non plus n'avance. Il est au point mort laissant ainsi le boulevard au gouvernement d'organiser les élections.

Actuellement la communauté internationale invite le Togo à respecter les différentes échéances électorales. La coalition est donc prise entre l'enclume et le marteau c'est-à-dire les marches ne "marchent" plus et le gouvernement est obligé d'organiser les élections en respectant le calendrier électoral. La coalition va-t-elle boycotter les élections comme le souhaite son aile dure en l'occurrence le PNP ou participera-t-elle à ces scrutins ? Le risque c'est que Jean-Pierre Fabre va perdre le statut de chef de file de l'opposition qu'il aime tant et les avantages y afférents.

En tout cas le G5 et la CEDEAO appellent les acteurs politiques à faire des réformes et aller aux élections. Le président Faure Gnassingbé a entendu cet appel en promettant aux Togolais de respecter les délais légaux des différentes échéances électorales. La coalition qui hésite prendra sûrement le train en marche en participant aux différents scrutins.

Aliziu Dominique

Le G5 propose les élections pour une sortie de crise, la C14 s'y oppose : Faure Gnassingbé plus que jamais déterminé à inviter les Togolais aux urnes dans les délais constitutionnels

Depuis leurs dernières rencontres, le G5 et la coalition des 14 partis de l'opposition, ne parlent plus le même langage. Pour les ambassadeurs de France, d'Allemagne, des Etats-Unis, de l'Union européenne (UE) et du système des Nations Unies (SNU) au Togo, la crise que traverse notre pays, trouverait une issue dans les élections. La C14 qui n'entend pas les choses de cette oreille sombre dans des agitations aux antipodes des principes démocratiques universellement admis. Dans le même temps, le président Faure



Faure Gnassingbé, PR



Mme Christina Barreira (UE)



Jean-Pierre Fabre, CFO

Gnassingbé tient à organiser les élections en vue, dans les délais constitutionnels.

A en croire le président par intérim du parti des Togolais, Nathaniel Olympio

(intervenant sur Nana FM (une radio périphérique de Lomé) lundi dernier, les ambassadeurs de France, d'Allemagne, des Etats-Unis, de l'Union européenne (UE) et du système des Nations Unies (SNU) au Togo esti-

ment que la crise que traverse le Togo trouverait une issue dans les élections.

Pour la coalition des 14 partis de politiques qui a opposé un refus catégorique à cette alternative, la crise

Suite à la page 6

Le Président de la République plus près des populations: Faure Gnassingbé à Barkoissi pour la construction d'un second IFAD et à Anfoin pour le lancement de l'initiative ECO CCP

Le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé poursuit de plus bel la concrétisation de son mandat social. Après la pose de la première pierre le lundi dernier à Barkoissi, dans la préfecture de l'Oti, pour la construction d'un second Institut de formation pour l'agro-développement (IFAD), dédié cette fois-ci à l'élevage, le chef de l'Etat était mardi dernier à Anfoin, à une soixantaine de kilomètres de la capitale, Lomé, pour le lancement de l'initiative ECO CCP, un compte bancaire mobile et accessible partout au Togo sur les deux réseaux de téléphonie mobile, Togocel et Moov.

Un projet de développement agricole à Barkoissi

Bientôt, Barkoissi aura son institut de formation agropastorale. Les populations de cette localité située à quelques 590 km de la capitale ont accueilli cet événement qui viendra changer les habitudes de la préfecture de l'Oti et de ses environs. C'est le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, qui a personnellement procédé lundi dernier à la pose de la première pierre pour la construction de ce joyau.

L'implantation de ce nouveau centre de formation, deuxième du genre après celui d'Elavagnon dans l'Est-Mono, spécialisé en élevage, s'inscrit à la fois dans la politique de rénovation des filières de formation et d'enseignement technique et celle de développement et de modernisation du secteur agricole, initiée par le président Faure Gnassingbé.

Complexe moderne composé d'un campus numérique et d'une ferme agro-



Pose de la première pierre par le Chef de l'Etat

pédagogique, l'IFAD de Barkoissi, à terme, aura pour vocation d'assurer une formation adéquate des jeunes en élevage. Il leur permettra d'acquérir des outils et techniques nécessaires à la transformation et aux métiers de l'élevage de petits ruminants, de volailles ainsi que de porcins et de développer la filière laitière.

Aujourd'hui, le Togo importe 70 à 75% de produits laitiers. D'où le développement d'une filière laitière pour permettre au secteur agricole togolais d'apporter une réponse ciblée par rapport aux attentes et aux besoins des populations. Ce choix aura l'avantage de mettre à la disposition des professionnels de la région, un centre de collecte, de transformation et de commercialisation des produits laitiers.

A la sortie du centre, les jeunes seront capables de créer leurs propres exploitations, car ayant acquis, grâce à leur formation, les techniques et les méthodes permettant d'améliorer la productivité de l'élevage (habitat, alimentation, santé) et d'entrer dans la démarche de la transformation et de la commercialisation.

Cette initiative témoigne ainsi de la volonté des plus hautes autorités du pays de promouvoir l'installation de

pôles de développement agro-industriel, la formation et l'employabilité des jeunes sur toute l'étendue du territoire national.

" C'est une initiative noble qui vient permettre la résolution du chômage des jeunes qui est devenu un casse-tête non seulement pour les gouvernants mais aussi pour nous parents d'élèves", a relevé un cadre de la localité présent à la cérémonie de pose de la première pierre.

Le Togo innove avec le compte ECO CCP

Le Togo vient de marquer d'une encre indélébile le monde de l'épargne en Afrique. En effet, la Poste vient de lancer à Anfoin, le compte ECO CCP, un produit révolutionnaire qui certainement va impacter positivement le mode de gestion de l'économie des ménages. C'était le mardi 15 mai dernier en présence du Président Faure Gnassingbé.

Le compte ECO CCP permet de disposer instantanément, sans aucune formalité, d'un compte épargne gratuit et rémunéré, à partir d'une application mobile tenant lieu de Porte-monnaie électronique (PME).

Dans sa conception, le compte ECO CCP vise prioritairement les zones rurales ne disposant pas a priori de structures bancaires ou financières. Il reste néanmoins au service des citoyens, notamment des jeunes urbains qui voient dans ce mode de règlement digitalisé une solution aux énormes difficultés liées à l'ouverture d'un compte courant classique.

Cette innovation va assurément hisser ainsi le Togo dans au firmament des pays



Faure Gnassingbé saluant les populations

ayant un fort taux de bancarisation.

Par le lancement de ces deux activités majeures hautement sociales, les plus hautes autorités du pays viennent ainsi de marquer un pas de plus dans la réalisation de leur agenda

social déjà en marche.

Vivement que d'autres initiatives voient le jour afin de permettre aux populations d'autres contrées de faire valoir leur riche potentiel pour le bien de tout le pays.

JPB

Fait divers

ET SI C'ETAIT VRAI ?

Notre compatriote, sieur K. Gnawo, riche et jeune agriculteur de son état et résident à Yoto est libre. Il ne pourra plus retourner en prison où il venait de passer trois jours. Le dossier d'accusation est vide.

C'est son épouse Afiwa qui a provoqué l'action civile qui a conduit son ex-mari en prison. Afiwa, mère de trois enfants issue de son union avec Gnawo, avait pourtant promis à son mari de garder le secret jusque dans sa tombe. Mais, moins d'un mois seulement après, elle a décidé de rompre le silence.

En effet, c'est au début du mois d'avril 2018 que Gnawo avait sollicité l'aide de sa bien aimée Afiwa pour transporter et enterrer un cercueil qu'il avait bourré de manioc préparé et imbibé d'huile rouge. Il avait prétendu avoir mis dans ledit cercueil le corps de son ex-rival qui avait eu le culot de lui arracher sa première épouse.

A travers cette mise en scène, Gnawo voulait ainsi exécuter la mission que son papa lui avait assignée et qui visait à tester sa femme pour mieux la connaître avant de lui faire confiance. Pour y parvenir, il lui a fallu convaincre sa femme en lui promettant les plus beaux cadeaux qu'elle n'aurait jamais cru avoir. Sur la liste de toutes ces promesses figurait en bonne place un mariage très pompeux qui malheureusement ne verra jamais le jour.

Très comblée et séduite, Afiwa avait accepté l'offre et rassuré son mari de sa fidélité. Mais comme toute chose a une fin, la promesse de dame Afiwa fut à son terme le soir du 1er mai 2018. Alors qu'elle croyait effectuer une sortie amoureuse avec son homme le soir de cette fête des travailleurs, elle avait été surprise de voir celui-ci sortir seul.

Et lorsqu'elle chercha à en savoir plus, elle surprit son mari en compagnie de sa meilleure amie. Les deux " amoureux clandestins " partageaient un pot dans les jardins d'une auberge. Afiwa perdit le contrôle de ses nerfs et se rua sur sa camarade en lui infligeant des sévices corporels. La réaction du sieur Gnawo ne se fit pas fait attendre.

La bataille qui s'ensuivit, conduisit à l'arrestation du sieur Gnawo. Profitant de cette opportunité, Afiwa chargea son mari de meurtre sur la personne de X. Mais les fouilles sur les lieux de l'inhumation du corps ne donnèrent autre chose qu'un cercueil contenant des tranches de manioc, et Gnawo fut purement et simplement acquitté.

On se rappelle que dans la préfecture d'Aného, un cas similaire s'était produit et l'homme avait aussi recouvré sa liberté au cimetière. Il avait monté le même scénario en vue de comprendre la signification de son prénom. Dangereux, n'est ce pas ?

B.TALOM

LA POSTE

eco CCP

Il vous suffit d'un numéro de portable pour vous rapporter de l'argent. Ouvrez un compte ECO CCP!

*165#

☎ : 93 93 34 34 / 98 88 34 34

Accessible à tous les réseaux

Gérer simplement et autrement vos dépenses

flooz

www.laposte.tg

Développement durable :

L'ESMC outille les médias sur "les règles de l'innovation" de ses activités

La réalisation des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) est une affaire de tous. Et plus encore, les médias sont le principal moteur de tout développement. Fort de cette conviction et soucieuse de jouer sa partition dans l'atteinte des ODD, l'Entreprise Sociale du Marché Commun (ESMC) qui a pour ambition d'éradiquer la pauvreté, ne manque pas d'initiatives pour amener les populations à adhérer à cette philosophie. Dans cette optique, des professionnels des médias ont été conviés à une formation en fin de semaine dernière sur "les règles de l'innovation des activités de l'ESMC dans le respect de la loi".

A l'initiative du Réseau des médias engagés pour le développement durable (RéMEDD), cette formation d'une journée visait à outiller les acteurs des médias sur les onze règles innovantes de l'ESMC et la légalité des activités de cette entreprise sociale. Trois communications étaient au menu de la rencontre, à savoir : "Les onze règles ESMC", "Exposé sur les 4 activités ESMC dans le respect de la loi" et "Exposé sur le caractère non financier des activités ESMC", animées respectivement par le Chargé d'affaires auprès de ESMC, Boukpepsi Foudou, Edzolevo Komla (juriste) et Mathieu Fayéwa, un pionnier à l'ESMC. Un grand débat sur les exposés puis des travaux de groupes sur les thématiques, ont suivi les communications.

L'Entreprise Sociale du Marché Commun (ESMC), porteuse du Progiciel MCNP (Marché de Crédit en Nature Pérenne), est "une entreprise innovante dans le domaine du commerce sur internet". Engagée dans l'économie de connaissance, ESMC se "dote d'une nouvelle forme



La table d'honneur

d'organisation des affaires commerciales (...) se basant sur la recherche et le développement de logiciel, en l'occurrence le progiciel MCNP". ESMC a quatre activités principales, à savoir : la souscription pour soi et pour tiers aux comptes marchands et aux bons de consommation, l'acheteur-revendeur en ligne contre OPI (Ordre de prélèvement irrévocable), l'achat-vente réciproque, et les prestataires de la production commune.

Pour Edzolevo Komla, "les activités ESMC ont un caractère non financier". Elles ne sont pas assimilables aux activités bancaires, de micro-finances, d'assurance ou de bourse.

Ceci pour le simple fait que "l'usage de l'argent par l'Utilisateur de la plateforme (Acheteur au départ) pour souscrire aux activités ESMC et l'usage de l'argent par l'ESMC pour payer le prix de vente audit Utilisateur (devenu entre-temps Revendeur), étant un acte de commerce, ne doivent pas être confondus avec les activités financières".

Prenant à témoin le Vocabulaire juridique de Gérard CORNU, le mot "financier" se définit comme "qui a trait aux capitaux, à leur gestion, aux activités et opérations qui s'y rapportent, spécialement aux mouvements et placements de fonds ; en

ce sens, financier englobe boursier".

De même, selon les textes de loi, notamment les articles 2, 5, 6, 14 de la loi n°2009-019 du 07/09/09 portant règlement bancaire confirment, les articles 1er, 4 d la loi n°2011-009 du 07/09/09 portant règlement des systèmes financiers décentralisés ainsi que le Code CIMA en ses articles 31, 58, 64 et 95, etc, il ressort que les activités ESMC ne sont pas assimilables ni aux activités bancaires, ni aux opérations du système financier décentralisé (micro finance), ni aux opérations d'assurance ou de bourse.

Selon les responsables de l'ESM, les activités exercées sur la plateforme ESMC sont "hautement commerciales et ne doivent aucunement être confondues à quelques autres activités que ce soit".

A l'ouverture des travaux de cette formation, le représentant du Gérant statutaire de l'ESMC, Boukpepsi Foudou, a souligné que ESMC et RéMEDD, une

émanation du secteur privé et du secteur social, "se sont engagés dans un partenariat afin d'œuvrer aux côtés du secteur public à l'atteinte effective des 17 Objectifs de Développement Durable d'ici à 2030". Mais, "ESMC en tant que innovation met d'abord en œuvre le modèle d'Economie Sociale de Marché Commun, une économie d'intégration universelle sans laisser personne de côté pour apporter la solution qui consiste à concilier efficacité économique et justice sociale. La mise en œuvre de ce modèle fait suite à un diagnostic de trois maux qui minent le développement durable : le manque d'accès aux ressources et de revalorisation des ressources, le manque d'action commune et le manque de partage équitable.", a-t-il fait remarquer.

Pour mieux connaître les onze règles de l'ESMC, une rubrique spéciale y sera désormais consacrée.

JPB

Makhtar Diop est nommé vice-président de la Banque mondiale pour les Infrastructures

Après six ans à la tête de la Région Afrique, où il gère un portefeuille d'un montant de 70 milliards de dollars, Makhtar Diop vient d'être nommé vice-président de la Banque mondiale pour les Infrastructures. Cette vice-présidence regroupe les domaines du transport et de l'économie numérique, de l'énergie et du secteur extractif ainsi que le financement des infrastructures et les partenariats public-privé (PPP).

À ce poste stratégique, nouvellement créé, Makhtar Diop sera chargé des investissements de la Banque au niveau mondial dans le domaine des infrastructures et de développer des solutions dura-



bles pour combler le déficit en infrastructures dans les pays en développement et les pays émergents.

Au cours des six dernières années, Makhtar Diop a joué un rôle déterminant dans la mobilisation de financements privés pour soutenir le développement des infrastructures en Afrique, favoriser les écosystèmes d'innovation et accélérer l'adoption de

nouvelles technologies. Champion des énergies renouvelables, Makhtar Diop a également encouragé les investissements dans ce domaine ainsi que l'interconnectivité régionale dans les secteurs de l'énergie et du transport.

Makhtar Diop apporte à ce poste sa connaissance approfondie des questions complexes liées au développement des infrastruc-

tures. M. Diop a été notamment directeur du secteur finances, secteur privé et infrastructure pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il a occupé le poste de directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Brésil où la Banque mondiale a aidé à financer la construction d'infrastructures importantes et a été directeur des opérations pour le Kenya, l'Érythrée et la Somalie.

Reconnu pour son leadership dans le domaine du développement économique et social, il a été désigné comme l'un des Africains les plus influents.

Makhtar Diop prendra ses nouvelles fonctions le 1er juillet 2018.

Source : banque mondiale

Sport / 2^e journée de la ligue africaine des champions : Après son faux-pas face à Horoya à domicile, l'AS Togo Port tombe à Casablanca : 3-0

Difficile apprentissage pour le représentant togolais à la ligue africaine des champions, l'AS Togo Port. Après son faux-pas à domicile face à Horoya de la Guinée dominateur 2 buts contre 1, en match comptant pour la première journée de la ligue africaine des champions (LAC), le club portuaire en déplacement, mardi chez les Marocains du WAC, champion en titre, s'est lourdement incliné 0 but contre 3.

C'est le stade Mohamed V de Casablanca qui a accueilli la confrontation entre le Wydad Athletic Club (WAC), champion en



Une phase de jeu du match WAC vs AS Togo Port

titre, et le club portuaire, AS Togo Port, en match comptant pour la seconde journée de la ligue africaine des champions. Le club togolais qui effectuait son premier déplacement dans cette poule où il joue le rôle d'outsider, devrait opposer la fraîcheur physique de ses joueurs à l'expérience

des joueurs du WAC qui évoluaient devant leur public.

Cette rencontre qui se caricaturait déjà comme un duel entre David et Goliath, a failli tourner en correction pour les joueurs togolais qui jouaient pour la majorité en nocturne et devant un public assez particulier. Et

surtout que le champion en titre, le WAC, après une première sortie infructueuse face aux sud africains de Mamelodi Sundowns (0-0, score final), voulait marquer son terrain lors de cette seconde rencontre.

Et la mission commando du coach Ayivi Ekouévi et ses poulains dans l'antre du stade Mohamed V de Casablanca, a tourné court. Ces derniers ont évité de justesse de se noyer en haute mer, puisqu'en moins de dix minutes du coup d'envoi de la rencontre, les Togolais étaient menés par deux buts à zéro. Les visiteurs étaient malmenés dans presque tous les compartiments de jeu et il a fallu qu'ils se met-

tent à plusieurs (sans attaquants sur la pelouse : Kissinbo Hunlédé et Kloukpo Kokou ont cédé leur place à des défenseurs) pour limiter les dégâts dans un dispositif tactique approximatif de 4-3-3.

Le représentant togolais à la LCF, l'As Togo Port, concède ainsi une seconde défaite en autant de rencontres avec cinq buts encaissés contre un seul marqué. En attendant de se frotter en juillet prochain à Mamelodie Sundow, les Portuaires devront s'armer de courage pour mettre en place un plan B pour relever la tête et éviter de faire de la figuration.

JPB

Le G5 propose les élections pour une sortie de crise, la C14 s'y oppose : Faure Gnassingbé plus que jamais déterminé à inviter les Togolais aux urnes dans les délais constitutionnels

Suite de la page 3

actuelle ne peut avoir pour issue les élections sans que les réformes constitutionnelles, institutionnelles et électorales ne soient opérées. " Lorsque les ambassadeurs nous ont fortement recommandé d'aller aux élections pour résoudre la crise, nous leur avons à plusieurs reprises dit que les élections ne sont pas la solution qui sortirait le Togo de cette crise ", a-t-il souligné en arguant que les conditions ne sont pas remplies afin que la C14 " se prête à ce jeu ".

Poursuivant sur sa lancée, le leader du Parti des Togolais a levé le voile sur la véritable nature de la C14 qui s'apparente à une hydre à 14 têtes (du jamais vu) qui s'active énergiquement à empêcher la tenue des élections au Togo. " Je ne suis pas certain qu'un parti de la coalition puisse sortir du schéma que nous avons établi, pour aller aux élections ou à ce fameux référendum dans les conditions actuelles sans les réformes, sans la révision du cadre électoral, sans que les institutions de la République ne soient remises dans un état de fonctionnement démocratique, sans que le cadre électoral ne per-

mette la transparence et la sincérité des résultats ", a-t-il indiqué.

Il est à présent clair que pour cette frange de l'opposition qui prend tout le pays en otage depuis le 19 août 2018, il ne saura jamais être question de la tenue des élections au Togo en vue du règlement de cette crise qui n'a que trop duré. Plus que jamais, elle affiche son intention sordide de réaliser l'alternance par la rue. Ce qui est une chimère quand on considère qu'au Togo, le pouvoir n'est pas dans la rue et que la démocratie est en marche avec ses problèmes subséquents propres à tous les pays engagés sur cette voie.

Le paradoxe c'est quand on réalise du jour au lendemain qu'une opposition qui de tout temps se proclame démocratique, se prévaut des méthodes peu démocratiques pour chercher à monter au pouvoir. Qu'est ce qui peut pousser des leaders politiques à tomber si bas en s'empêtrant si lamentablement dans des conjectures aussi antinomiques ? La question demeure.

Le ridicule dans ce dossier, c'est la fin de non-recevoir catégorique opposée par la C14 à la recommandation

du G5 avec des arguments qui ne tiennent pas la route.

En effet, ces diplomates, accrédités chez nous et originaires des pays de vieilles traditions démocratiques, n'ont aucune leçon de démocratie à recevoir des Togolais qui, à tort ou à raison, peuvent être considérés par rapport à eux, comme des apprentis démocrates de la onzième heure. Les leaders de la C14 auraient pu faire preuve de sagesse en prenant simplement acte des recommandations du G5, quitte à mettre tout en œuvre par la suite pour tirer meilleure partie du jeu. Ce n'est pas la première fois que la coalition des 14 partis de l'opposition s'illustre négativement aux yeux des éminentes personnalités étrangères désireuses d'aider le Togo à sortir de cette crise.

On se rappelle qu'après avoir souscrit au code de bonne conduite portant suspension de toute manifestation publique à caractère politique pendant la période du dialogue sous l'égide du chef d'Etat ghanéen Nana Akufo-Addo, cette coalition est la partie prenante au dialogue à passer outre.

Aujourd'hui qu'elle revient à la charge pour rejeter une

recommandation du G5, on sait désormais dans quel camp, se trouvent les velléités du blocage du dialogue. Mais le président Faure Gnassingbé à qui la mauvaise foi de la C14 n'échappe pas, est plus que jamais déterminé à mettre le Togo à l'abri d'une situation de vide juridique qui pouvait survenir lorsque les élections en vue, ne viendraient pas à être organisées dans les délais constitutionnels. La tâche sera d'autant plus aisée au parti au pouvoir qu'il n'aura plus en face de lui, que la C14.

En effet, il n'est un secret pour personne que face aux blocages successifs du dialogue, d'autres partis politiques togolais, regroupés dans d'autres coalitions entendent prendre toutes leur part dans la recherche des solutions à la crise que traverse notre pays.

Aux dernières nouvelles elles se préparent à aller à la table des négociations en vue d'y verser leurs propositions au demeurant pertinentes. L'émergence de ces nouvelles coalitions sur la scène politique ne manquera sûrement pas de bouleverser l'ordre établi par la C14, mais permettra au pays de faire des avancées considérables sur la voie de la normalisation de la situation socio politique. Quant au chef de l'État, il a réaffirmé dans son message du 27 avril dernier, toute sa détermination à tenir les élections dans les délais au Togo.

La grande question se pose aujourd'hui de savoir si Jean-Pierre Fabre acceptera de laisser son fauteuil luxuriant de Chef de File de l'opposition en renonçant aux élections en vue, pour les raisons tordues que développe la C14 face au G5.

Affaire à suivre.

A partir du 1^{er} janvier 2016

EXIGEZ LA QUITTANCE SÉCURISÉE POUR PLUS DE TRANSPARENCE DANS LA COLLECTE MANUELLE DES RECETTES DE L'ÉTAT

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



ASSIGNATION EN OBTENTION DU TITRE EXECUTOIRE

En deux mil dix-huit (2018)

Et le *Mamadou Ayt (07) Man a w h o g i*

A la requête des nommés DJONDO Ayaba Ghislaine, Agent Marketing, KPOVI Komi, Chauffeur, HASSAN Hamidou, Etudiant et EGBESSA Ahumotom, Agent de Banque, tous demeurant et domiciliés à Lomé ;

Assistés de Maître TCHACOROM Alfa, Avocat à la Cour, Rue derrière EPL « Le JOURDAIN » quartier Avédji, 18 B.P. 135, Lomé-Avédji, Tél : 90 14 54 45/90 38 92 89/22 34 85 49 ;

J'ai

*Me Yannick A. AKOESSO,
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et Tribunal
de Première Instance de Lomé, y demeurant et domicilié
en ladite Ville, 06 de la Kara (Avédji) artère
à l'entrée de la ville de Lomé.*

Donné assignation à :

- Monsieur Follivi KEHO, Gérant de la société SOPAT-TOGO, SARL sise Route, Totsi-Avédji, 2^{ème} Rue à droite après UTB Totsi, 01 BP : 3655,

demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à : *Le destinataire étant en fuite, j'ai pu le faire assigner par l'exploit de l'acte de procédure civile de la première instance de Lomé conformément à l'art 58 du Code de Procédure Civile.*

- la société SOPAT-TOGO, SARL sise Route, Totsi-Avédji, 2^{ème} Rue à droite après UTB Totsi, 01 BP : 3655, prise en la personne de son Gérant,

Monsieur Follivi KEHO, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à :

Les locaux de la société étant fermés et le gérant intervenable, j'ai procédé conformément à l'art 58 du Code de Procédure Civile, à l'assignation de l'acte de procédure civile du Tribunal de Première Instance de Lomé.

D'avoir à comparaître le MARDI VINGT (20) MARS 2018 A HUIT (08)

HEURES précises à l'audience et par-devant le Tribunal de Première Instance de Lomé statuant en matière Civile et immobilière au Palais de Justice de ladite ville ;

POUR

Attendu que les requérants sont créanciers de Monsieur Follivi KEHO et de la Société SOPAT-TOGO SARL, représentée par son gérant Monsieur Follivi KEHO de la somme de la somme totale de quinze millions quatre cent dix-neuf mille deux cent soixante-quinze (15.419.275) francs CFA en principal et frais découlant des actes intitulés conventions de collaboration ;

Attendu que cette créance résulte du fait qu'ils avaient répondu à un appel lancé par les requis en vue de la mise en place d'un projet de constitution de fonds pour l'achat de Soja brut afin de répondre aux contrats de vente de mille deux cent (1.200) tonnes de Soja et de deux mille cinq cent (2.500) tonnes d'anacarde à livrer à Lomé pendant la période du mois d'avril à fin juin 2017 ;

Attendu que pour ce faire, les requis avaient signé avec les requérants, des conventions de collaboration susvisés en vertu desquelles chaque participation d'un montant de cinq cent mille (500.000) francs CFA leur donnera droit à un intérêt de cinq cent vingt-cinq mille (525.000) francs CFA ;

Attendu que les requérants devraient commencer à rentrer en possession de leur bénéfice dans le premier mois de leur collaboration c'est-à-dire à la fin du mois de mai 2017 ;

Que curieusement à l'arrivée de cette échéance, les requis n'ont pas cru devoir leur reverser aucun centime malgré leurs multiples démarches souvent sanctionnées par des promesses non tenues ;

Attendu que de guerre lasse, les requérants leur ont alors fait signifier par voie d'Huissier, la sommation de payer restée sans effet ;

Attendu que pour les calmer, le sieur Follivi KEHO leur avait envoyé une note les informant que leur créance leur sera payée suivant un échéancier à l'Etude de Maître Arthur AZIMAGLI, Huissier de Justice sise à Kégué ;

Attendu que les démarches entreprises en vue de rentrer en contact avec le susdit Huissier furent vaines ;

Que finalement, les investigations menées ici et là leur ont permis de découvrir que l'Huissier dont s'agit n'en est pas un ;

Attendu que depuis ce jour, le sieur Follivi KEHO a disparu sans laisser de traces et la porte de sa société toujours fermée ;

Attendu que dans ces conditions, il ne fait l'ombre d'aucun doute que le recouvrement de la créance des requérants est en péril ;

Attendu que pour avoir sûreté et garantie du paiement de leur créance, ils ont suivant ordonnance N° 1428/2017 rendue le 27 Juillet 2017 par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Lomé, fait pratiquer saisie conservatoire, sur les biens meubles corporels des requis par exploit en date du même jour de Maître Yannick A. AKOESSO, Huissier de Justice à Lomé ;

Attendu que cette saisie ayant été pratiquée sans titre exécutoire, il convient afin d'éviter qu'elle ne soit caduque, de la déclarer bonne et valable ; de dire que le jugement à intervenir vaudra titre exécutoire ; condamner en conséquence les requis à payer aux requérants la somme totale de quinze millions quatre cent dix-neuf mille deux cent soixante-quinze (15.419.275) francs CFA susmentionnée en principal et frais ;

PAR CES MOTIFS

Et ceux à déduire en temps opportun, il échet :

- Constater le caractère certain, liquide et exigible de la créance ayant servi de base à la saisie dont s'agit ;

- Déclarer bonne et valable la saisie conservatoire pratiquée ;

- En conséquence dire et juger que le jugement à intervenir vaudra titre exécutoire ;

- Condamner Monsieur Follivi KEHO et la Société SOPAT-TOGO SARL, représentée par son gérant Monsieur Follivi KEHO à payer aux requérants, la somme totale de quinze millions quatre cent dix-neuf mille deux cent soixante-quinze (15.419.275) francs CFA susmentionnée en principal et frais ;

- Ordonner l'exécution provisoire de la décision à intervenir sur minute, avant enregistrement nonobstant toutes voies de recours et sans caution ;

- condamner les requis aux entiers dépens dont distraction au profit de Maître TCHACOROM Alfa, Avocat à la Cour aux offres de droit.

SOUS TOUTES RESERVES

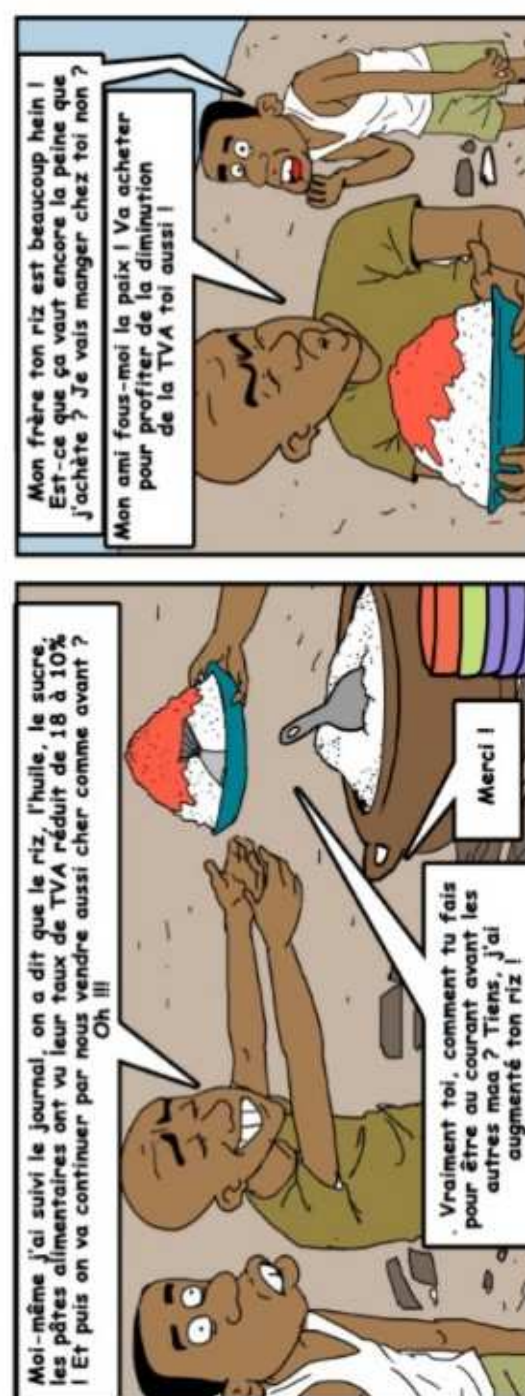
A CE QU'ILS NE L'IGNORENT

Je leur ai étant et parlant comme ci-dessus, laissé à chacun copie du présent exploit dont le coût est de _____ F CFA.

[Signature]
Maître Yannick A. AKOESSO
Huissier de Justice



BAISSE DE LA TVA SUR LES PRODUITS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Ceci est un message de l'Office Togolais des Recettes



**INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT JUSQU'À 100 Mbps
DÉJÀ DISPONIBLE AU TOGO**

**LA FIBRE OPTIQUE CHEZ VOUS DISPONIBLE DANS
LES ZONES SUIVANTES :**

- ☑ AGOÈ,
- ☑ BAGUIDA,
- ☑ BOULEVARD CIRCULAIRE,
- ☑ FOREVER,
- ☑ ZONE PORTUAIRE,
- ☑ ABLOGAMÉ,
- ☑ KODJOVIKOPÉ,
- ☑ NYÉKONAKPOÈ,
- ☑ RÉSIDENCE DU BÉNIN,

& DANS LES AUTRES CITÉS.

LES EXTENSIONS SE POURSUIVENT DANS LES AUTRES QUARTIERS DE LOMÉ.

**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE OFFRE FIBRE DANS
TOUTES LES AGENCES DU GROUPE TOGO TELECOM
& BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS !!!**

Adopter La Fibre du Groupe TOGO TELECOM, c'est participer au développement du Togo.